



**Élisée School – Formulaire d’inscription – A envoyer à : [theophileministere@gmail.com](mailto:theophileministere@gmail.com)**

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Email	

**1/ Quelles sont les motivations qui vous poussent à vous inscrire à Élisée School ?**

.....

.....

.....

**2/ Pouvez-vous donner en quelques lignes votre témoignage et vos expériences en ce qui concerne l'exercice du don de la prophétie et votre expérience dans le monde prophétique ?**

.....

.....

.....

.....

.....

**3/ Est-il possible qu'un de vos proches donne un témoignage sur votre engagement ?**

.....

.....

**Élisée School – Tarifs\***

<b>CYCLE 1</b>	Cours 1 à 15	375 euros
<b>CYCLE 2</b>	Cours 16 à 30	425 euros
<b>CYCLE 3</b>	Cours 31 à 45	525 euros

\*paiement en plusieurs fois possible.



## Élisée School – Règlement intérieur et fonctionnement de l'école

1. L'École Élisée School est conduite par un directeur, des professeurs responsables des cours et du suivi pédagogique des étudiants, des responsables de la logistique et de la bonne marche de l'École et des relations avec les étudiants.
2. L'étudiant s'inscrit pour un cycle. Il est pris en charge par un professeur, qui sera responsable de son suivi spirituel et pédagogique pendant toute cette période. Cet enseignant sera son principal vis-à-vis pendant toute sa formation et c'est avec lui qu'il aura le maximum de relations. Il sera joignable par l'étudiant aux heures scolaires habituelles.
3. Pour tous les aspects pratiques de l'école, des administrateurs interviendront à tous les stades de la formation pour son bon déroulement.
4. Quinze cours pour chaque cycle sont proposés aux étudiants.
5. À son inscription, l'étudiant reçoit le premier cours écrit. Il dispose alors d'une dizaine de jours pour assimiler l'enseignement et répondre aux questions qui lui sont posées à la fin de chaque cours et les renvoyer pour une évaluation et une correction si besoin est.
6. Lorsque le responsable pédagogique de l'étudiant aura validé les réponses apportées à l'enseignement, l'étudiant recevra le cours suivant. Et ainsi de suite.
7. L'étudiant n'aura pas accès au cours suivant sans cette validation.
8. L'étudiant ne pourra recevoir qu'un seul cours par semaine au maximum pour des raisons évidentes de temps d'assimilation de l'enseignement et d'espace pour le travail personnel.
9. Chaque étudiant travaillant à son rythme, il est tout à fait possible de varier le temps donné entre chaque cours (par exemple une semaine pour un cours, deux ou trois semaines pour un autre). Le cursus moyen est de 1 cours tous les 10 jours environ. Si l'étudiant espace plus largement le temps entre la correction et ses cours, il ne pourra couvrir l'ensemble du programme prévu pour l'année et ne verra pas sa formation validée. Néanmoins, il lui sera tout à fait possible de continuer les cours manquants l'année suivante pour finaliser son cycle d'apprentissage.
10. Les cours sont donnés par l'intermédiaire d'Internet. Le suivi de l'étudiant par son professeur s'effectuera par Internet en vidéo conférence, par téléphone ou/et par des rencontres si la distance géographique le permet.
11. L'inscription donne droit d'accès à l'ensemble du site Internet Théophile Ministère (les vidéos, les enseignements etc.).
12. Tous les 15 jours, une vidéo conférence thématique est organisée avec enseignement, partage, prière et exercices prophétique afin que chaque étudiant puisse s'exercer.
13. Un séminaire d'une semaine est organisé chaque été. Les étudiants trouveront là l'opportunité de rencontrer leurs professeurs et les autres étudiants, d'établir des liens et des contacts et de s'exercer à la pratique prophétique. C'est un temps convivial et confraternel indispensable à la formation de la confrérie prophétique Théophile.
14. Une fois par an, l'évaluation finale et la remise des attestations sanctionnant l'enseignement de l'année seront faites.
15. L'enseignement général s'effectue sur trois cycles. L'attestation finale ne sera attribuée qu'à ceux qui auront suivi l'ensemble des cours (soit quarante-cinq cours validés).
16. L'inscription à l'école Élisée School est soumise à l'acceptation d'un dossier étudiant que recevra tout demandeur.
17. Concernant les frais de scolarité, des conditions exceptionnelles pourront être faites aux étudiants nécessiteux sur présentation d'un dossier motivant.
18. Le nombre de places est limité.
19. Tout manquement aux règles élémentaires du savoir-vivre, de la bienséance et du respect des autres pourra entraîner une radiation de l'École Élisée School sans dédommagement possible.